

## Rapport d'orientations budgétaires

**2023**

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>Préambule</b>	<b>2</b>
<b>I - Contexte économique et social</b>	<b>4</b>
<b>A- Le niveau national</b>	<b>8</b>
<b>B- L'échelon départemental</b>	
<b>C- L'échelon communal et intercommunal</b>	<b>10</b>
<b>II – Les missions et l'action du CCAS</b>	<b>16</b>
<b>III - Orientations budgétaires pour le mandat</b>	<b>17</b>
<b>A- Budget principal</b>	<b>17</b>
1 - Prospective de la section de fonctionnement	
2 - Financement des investissements	
3 - Dépenses d'investissement et Plan pluriannuel d'investissement	
<b>B - Budget annexe Aide à domicile</b>	<b>23</b>
<b>C - Budget annexe Foyer / portage</b>	<b>25</b>
<b>D - Budget annexe Tiers-lieu numérique</b>	<b>27</b>

## **Introduction**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en étroite liaison avec les institutions publiques ou privées. » (Art 137 du code de l'aide sociale et des familles). Le CCAS est :

- Un établissement public administratif doté d'un budget spécifique,
- Dépendant d'une commune et obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants (loi « NOTRe » du 7 Aout 2015),
- Une personnalité juridique propre, c'est une personne morale de droit public distincte de la commune.
- Géré par un Conseil d'administration paritaire d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale nommées par le maire. Il est présidé de plein droit par le maire de la commune.

Le CCAS **est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence**. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

## **Préambule : Eléments relatifs au rapport**

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux.

L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur :

Il stipule que le rapport doit comporter les informations suivantes :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le document présentera pour ce qui concerne le CCAS, les sous parties suivantes :

- évolution prévisionnelle des charges et des produits pour le BP 2022,
- dynamique pluriannuelle en lien avec la programmation pluriannuelle des investissements.

Il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

## I - Contexte économique et social

### A - Le niveau national

#### A- Situation globale

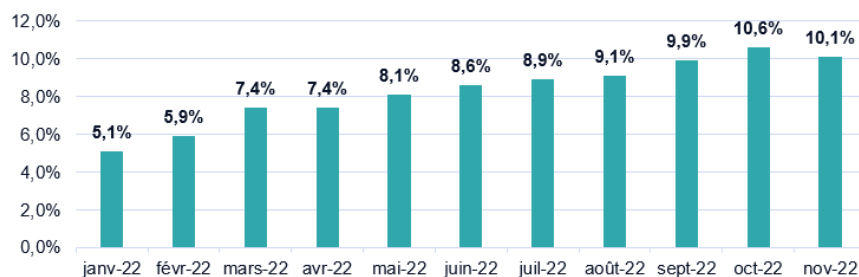
Source : Note de conjoncture, Les finances locales, Tendances 2022 par niveau de collectivités, la Banque postale, septembre 2022

Les éléments macro-économiques nationaux retenus sont les suivants :

Après avoir enregistré la contraction la plus marquée de son histoire en temps de paix au printemps 2020 (perte d'activité instantanée d'environ 30 % lors du premier confinement), l'économie française a amorcé un rebond malgré plusieurs périodes de contraintes sanitaires (progression du PIB de + 6,8 % en 2021 après - 7,9 % en 2020). La France n'est pas seule à avoir connu un tel ressaut, ce qui a généré des tensions fortes dans l'économie mondiale, synonymes de difficultés d'approvisionnement et de hausses des prix (composants, transport maritime, matières premières).

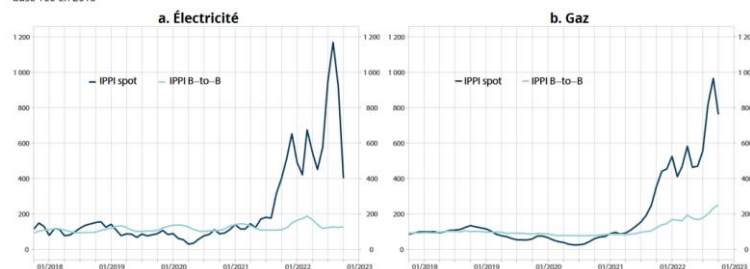
Début 2022, le déclenchement de la guerre en Ukraine a renforcé le renchérissement des prix des matières premières, notamment pour les céréales et encore plus pour le gaz, du fait d'anticipations d'une rupture des approvisionnements en provenance de Russie. Sous l'effet des mesures gouvernementales mises en place pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages (bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité, ristourne sur les prix de l'essence), l'inflation est restée un peu plus contenue en France (5,8 % sur un an en août contre 9,1 % en zone euro).

Evolution des taux d'inflations européen en 2022



Source : Eurostat

► 1. Évolution mensuelle du prix de l'électricité et du gaz échangés sur les marchés et vendus aux entreprises en France  
base 100 en 2015



Dernier point : octobre 2022.  
Note : l'IPPI spot désigne l'indice des prix de production de l'industrie pour l'électricité (resp. gaz) vendue en gros au prix spot. L'IPPI B-to-B de l'électricité désigne l'indice des prix de production de l'industrie pour l'électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour une puissance supérieure ou égale à 36 kVA. Pour le gaz, il désigne l'indice de prix de production du commerce du gaz par conduites aux entreprises consommatrices finales.  
Source : Insee, indice des prix de production de l'industrie

L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), est estimée à 6,7% (détail ci-dessous) pour l'année 2022. Les prix de l'énergie contribuent pour beaucoup, l'inflation sous-jacente, c'est-à-dire retraitée des prix de l'énergie et de l'alimentation, serait de 3,5% pour 2022.

Les économistes de la Banque de France prévoient en 2023 à nouveau 6% d'inflation. La hausse de l'IPCH reste stimulée par le prix de l'énergie et notamment la fin des aides de l'Etat sur le carburant, la diminution de la prise en charge liée au bouclier tarifaire et la renégociation des contrats d'énergie des entreprises. Le secteur des services continue de connaître une augmentation de ses prix due au dynamisme du marché du travail entraînant des hausses de salaires. Pour faire face à une certaine pénurie de main d'œuvre, la France compte créer un titre de séjour pour les métiers en tension.

Les prévisions de croissance pour 2024 ont été revues à la baisse. En septembre 2022, les économistes de la Banque de France prévoyaient un taux de croissance de 1,80% pour 2024 contre 1,20% en décembre 2022. Cette baisse de 60 points de base est due à la remontée des taux d'intérêt plus élevée que prévue, une inflation plus prononcée et enfin à la baisse de la demande des acteurs économiques.

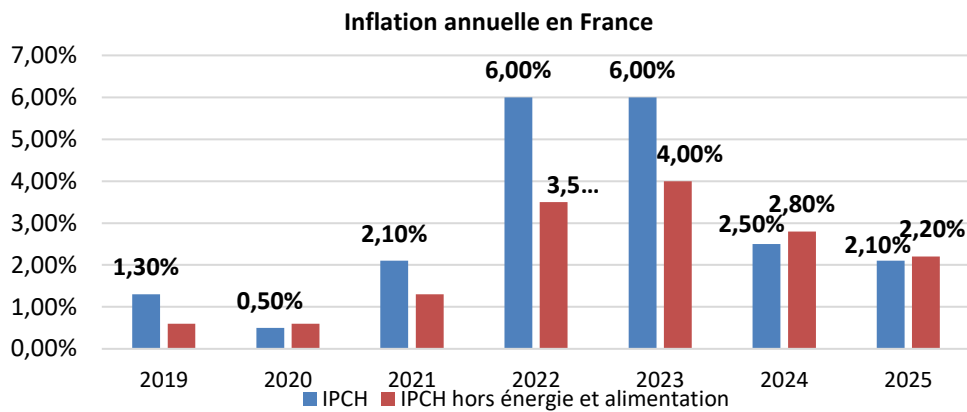
L'inflation serait amenée à ralentir en 2024 et en 2025 avec une détente sur les prix de l'énergie et l'impact de la normalisation monétaire. Le pouvoir d'achat des ménages pourrait repartir à la hausse après des années de diminution. Les augmentations de salaire combinées à la baisse des prix de l'énergie expliqueraient cette situation favorable pour les ménages.

**Indices des prix à la consommation**

*Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2015*

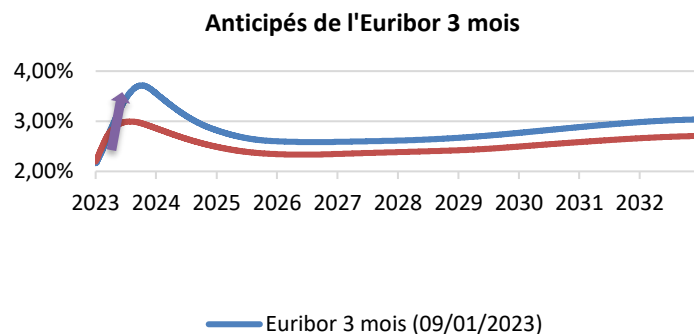
	Pondérations 2022 (p)	janvier 2021	décembre 2021	janvier 2022 (p)
<b>Ensemble IPC*</b>	<b>10000</b>	<b>0,6</b>	<b>2,8</b>	<b>2,9</b>
Alimentation	1654	1,0	1,4	1,5
- Produits frais	251	5,1	3,3	3,6
- Autre alimentation	1403	0,3	1,0	1,1
Tabac	217	12,7	0,0	-0,1
Énergie	886	-5,8	18,5	19,7
Produits manufacturés	2447	0,8	1,2	0,6
Services	4796	0,8	1,8	2,0
<b>Ensemble IPCH**</b>	<b>10000</b>	<b>0,8</b>	<b>3,4</b>	<b>3,3</b>

(p) données provisoires  
 \*: indice des prix à la consommation \*\*: indice des prix à la consommation harmonisé  
 Champ : France hors Mayotte  
 Source : Insee - indices des prix à la consommation

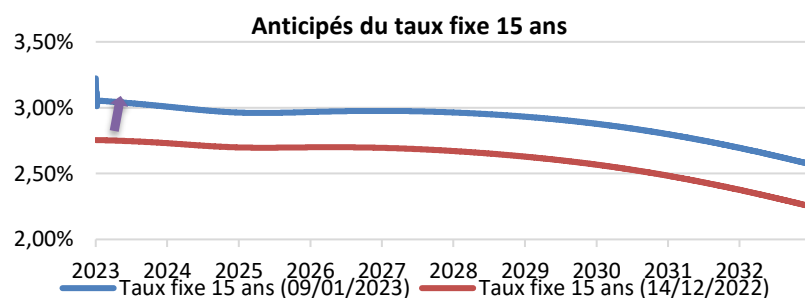


Source : Banque de France

En dépit de la crise sanitaire, le soutien des politiques économiques a permis une grande résilience du marché du travail. En France, le taux de chômage est ressorti à 7,4 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2022, inférieur de 0,8 point à son niveau de fin 2019. Les salaires ont commencé à accélérer dans le secteur privé, avec une augmentation de 3,0 % sur un an au 2<sup>e</sup> trimestre, en partie en raison de la revalorisation du Smic. Pour faire face à ce retour de l'inflation, les banques centrales ont amorcé un resserrement de leur politique monétaire. Après avoir interrompu ses achats nets d'actifs, la BCE a procédé à une première hausse de ses taux directeurs de 50 points de base (pb) en juillet, suivie d'une augmentation de 75 pb en septembre ; d'autres devraient suivre. Dans ce contexte, les taux longs se sont vivement redressés depuis le début de l'année. Encore légèrement négatif en septembre 2021, le rendement de l'OAT a touché un pic à 2,37 % le 14 juin 2022, avant de se détendre face aux craintes d'un net ralentissement économique à venir.



Source : Finance Active



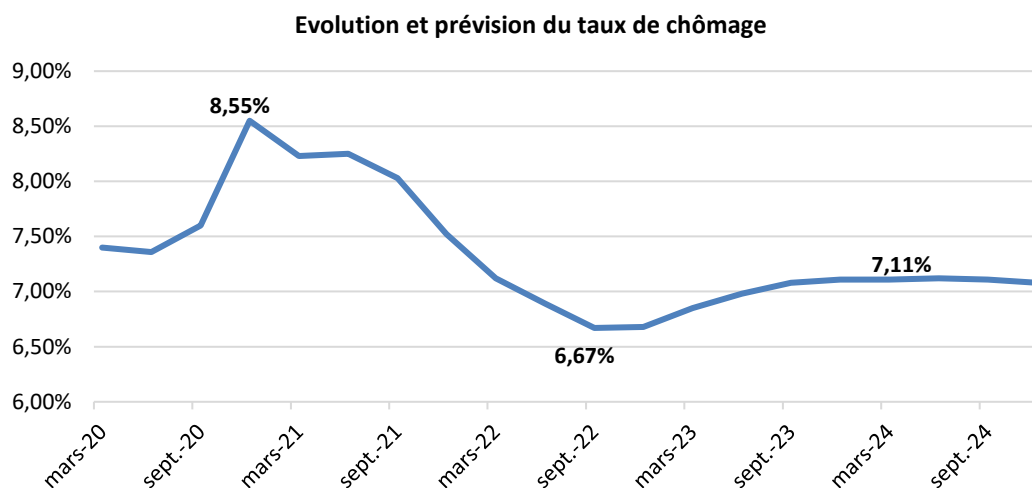
Source : Finance Active

Après un début d'année marqué par une nouvelle poussée épidémique, le PIB a rebondi au 2<sup>e</sup> trimestre, bénéficiant notamment de la reprise du tourisme. À mi-année, l'acquis de croissance (progression du PIB enregistrée en moyenne annuelle s'il restait égal jusqu'à la fin de l'année) atteignait 2,5 %.

En %	2021	2022	2023
Croissance du PIB réel	6,8	2,6	0,5
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,1	5,8	4,7
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	7,9	7,3	7,6

Source : Projections de la Banque de France, septembre 2022.

Le marché du travail est resté tendu en 2022 et subit également des pénuries de main d'œuvre. En 2022, le taux de chômage a baissé et s'est établi autour de 6% malgré le ralentissement de l'activité économique, les tensions inflationnistes et le contexte international marqué par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le taux de chômage devrait repartir à la hausse à partir du second trimestre 2023 et s'établir à 7 %.



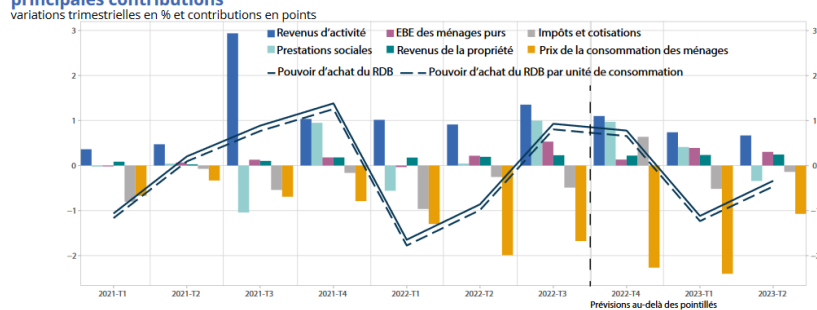
Source : OCDE

Au premier semestre 2023, le revenu disponible brut des ménages ralentirait. Les revenus d'activité seraient en effet moins dynamiques, du fait notamment du ralentissement de l'emploi. Les prestations sociales continueraient quant à elles à progresser en début d'année, soutenues par la revalorisation de certaines prestations sociales (notamment les pensions de base) ainsi que par le versement de l'indemnité carburant, mais se replieraient au deuxième trimestre en contre-coup de ce versement. Du fait du dynamisme des prix de consommation, surtout au premier trimestre, le pouvoir d'achat par unité de consommation se replierait (-1,2 % au premier trimestre puis -0,5 % au deuxième trimestre).

Pour 2023, l'acquis d'évolution du pouvoir d'achat à mi-année (soit l'évolution annuelle prévue si le pouvoir d'achat restait figé au second semestre à son niveau prévu pour le deuxième trimestre) serait négatif (-0,6 %, soit -0,9 % par unité de consommation).

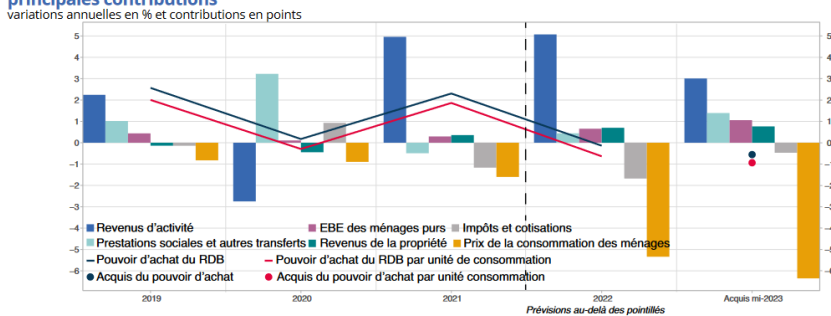
Cet acquis à mi-année ne préjuge cependant pas de l'évolution du pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année 2023 car il n'intègre pas, par définition, les possibles mouvements du RDB et des prix de la consommation du second semestre.

► 2. Variation trimestrielle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages et de ses principales contributions



Lecture : le pouvoir d'achat du RDB des ménages par unité de consommation augmenterait de 0,8 % au quatrième trimestre 2022. La principale contribution à cette évolution serait celle des prix de la consommation des ménages, qui s'élèverait à -2,3 points.  
Source : Insee

► 3. Variation annuelle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages et de ses principales contributions



Lecture : le pouvoir d'achat du RDB des ménages par unité de consommation diminuerait de 0,6 % en 2022. La principale contribution à cette évolution serait celle des prix de la consommation des ménages, qui s'élèverait à -5,3 points.  
Source : Insee

La Banque de France estime un deuxième ralentissement de la croissance en 2023 avec un taux compris entre -0,30% et 0,80% compte tenu des tensions inflationnistes sur le secteur de l'énergie et l'incertitude sur l'issue de la guerre en Ukraine. Une récession, c'est-à-dire un recul du PIB sur deux trimestres consécutifs, est envisagée mais avec un impact limité dans son amplitude et dans le temps.

Les marges des entreprises françaises pourraient continuer à se réduire notamment à cause de la hausse des salaires attendue et de la stagnation de la productivité des salariés. Le prix de l'énergie se répercutera également sur ces marges. Selon une enquête de la Banque de France, 20% des entreprises considèrent que le prix de l'énergie aura un impact sur leurs marges futures alors que la productivité du travail n'augmenterait que de 0,2%. L'investissement des entreprises diminuerait ainsi *de facto* en 2023 avec la baisse de leur rentabilité.

## B - L'échelon départemental

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'Isère compte 1 271 200 habitants soit environ 15,8% de la population régionale. Le rythme de croissance de la population du département atteint 0,2 % par an en moyenne entre 2018 et 2021.



L'Isère est un département relativement jeune. 24,9 % de la population est âgée de moins de 20 ans contre 23,9% pour le reste de la région et 25,2% de la population est âgée de plus de 60 ans contre 26,7% pour le reste de la région

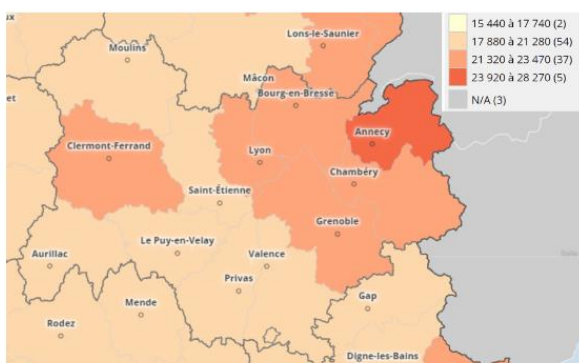
524 283 emplois représentent 15,4% de l'emploi régional ce qui le place en second département en nombre d'emploi après le Rhône.

L'emploi est plus qualifié en Isère qu'en Auvergne-Rhône-Alpes et qu'en France, du fait de la prédominance de secteurs tels que la recherche scientifique, l'informatique et les industries de haute technologie.

Les activités de commerce, transports et services divers concentrent 46,3 % des emplois en Isère, une part inférieure à celle observée en Auvergne-Rhône-Alpes (47,5 %) et en France (49,5 %).

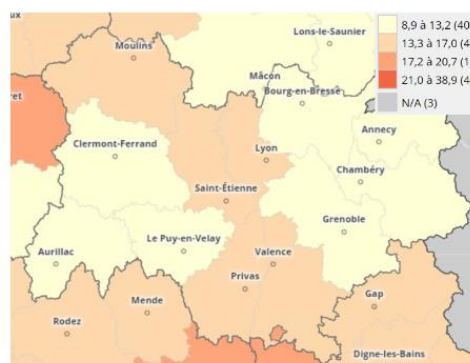
Les services « publics » (administration, enseignement, santé et social) rassemblent près de 3 emplois sur 10 en Isère (contre 29,2 % en Auvergne-Rhône-Alpes et 30,4 % en France).

Médiane du niveau de vie (€) en 2018



- Isère : **22 950 €**
- Auvergne-Rhône-Alpes : 22 480 €

Taux de pauvreté en 2018



- Isère : **11,3 %**
- Auvergne-Rhône-Alpes : 12,7 %

Le département compte un taux de chômage parmi les plus bas de la région. En Isère, le taux de chômage s'élève à 6,2%. Il se situe en dessous de la moyenne nationale (8%) et fait partie des taux les plus bas en Auvergne-Rhône-Alpes (7,3 %).

## **C - L'échelon communal et intercommunal**

### 1/ Le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté :

Source : Projet de territoire

Situé en Auvergne Rhône-Alpes, dans la partie sud-ouest du département de l'Isère, Saint-Marcellin Vercors Isère est le territoire de jonction entre les agglomérations grenobloise et valentinoise.

La population du Sud Grésivaudan présente un léger recul avec une population de 44 618 habitants selon les données de l'INSEE 2021.

La majorité des actifs occupés résidant dans le territoire (60 %) dispose d'un emploi dans le territoire.

L'économie locale demeure marquée par la présence d'un stock important d'emplois productifs avec notamment 5 % des emplois dans l'agriculture (contre 3 % en moyenne nationale) et surtout 22 % des emplois dans l'industrie (contre 12 % en moyenne nationale). On doit également noter la part importante d'emplois non-salariés (19 % du total des emplois contre par exemple 14 % dans le Pays Voironnais).

L'évolution de l'économie locale et le glissement du productif vers le présentiel ont aussi une traduction spatiale : les anciennes communes industrielles ont massivement perdu des emplois.

87,3 % du gain total d'emplois dans le territoire est concentré dans 3 communes de l'agglomération de Saint-Marcellin. Vinay, Saint-Quentin sur Isère, Saint-Just de Claix et dans une moindre mesure Saint-Romans ont également vu leur nombre d'emplois progresser de manière très significative.

Le taux de couverture en emploi est de 73 emplois pour 100 actifs.

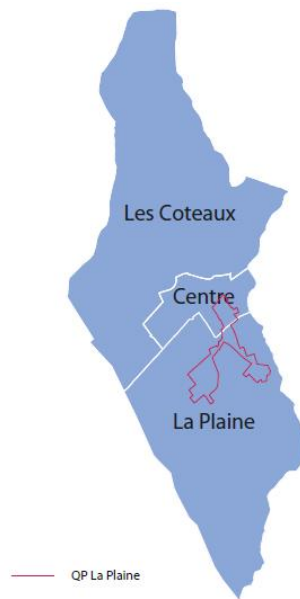
Le territoire est marqué par une part de la population pas ou peu diplômée supérieure à la moyenne nationale (32,50 % // 30,10 %) et largement supérieure aux taux observés dans le Pays Voironnais (26,60 %), la métropole grenobloise (25,40 %) ou le Grésivaudan (20,80 %). Certaines entreprises expriment de réelles difficultés de recrutement au regard de la qualification de la main-d'œuvre locale.

Le revenu médian est équivalent à la moyenne en France mais comprend d'importantes disparités en fonction des communes du territoire (de 17 218 à 26 468 €).

### 2/ La commune de Saint-Marcellin :

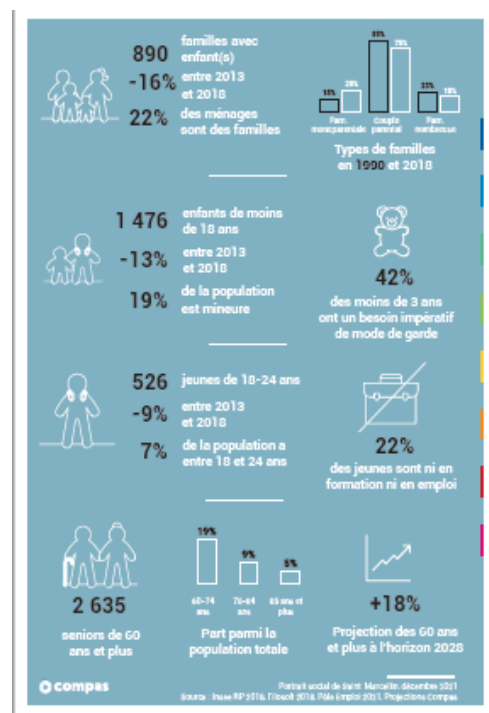
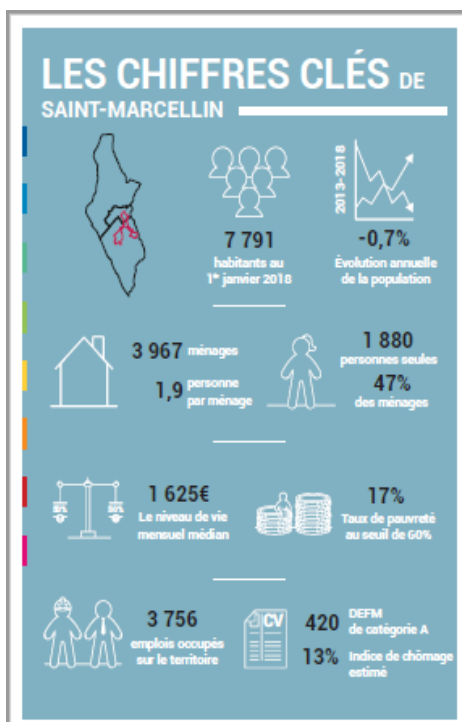
Source : Projet social, Analyse des besoins sociaux, novembre 2021

7 791 habitants selon le recensement de l'INSEE en 2018. La commune représente 18% de la population globale de la communauté de communes. Le territoire de vie est façonné en trois sous secteurs, le centre, la plaine et les coteaux. Ces trois zones sont des territoires de vie.



Au regard de plusieurs critères la ville de Saint-Marcellin connaît un contexte économique et social plus dégradé que le reste du territoire :

- Des ménages fragilisés sur le plan de l'habitat (nombre de logements vacants plus élevés que dans le reste du territoire, nombre de propriétaires plus faibles, habitat en maison moins développé que l'habitat collectif)
- Une précarité importante (revenu médian plus faible, taux de chômage plus élevé),
- Des niveaux et des taux de scolarité faibles
- Une part de retraités plus élevée que dans le reste du département

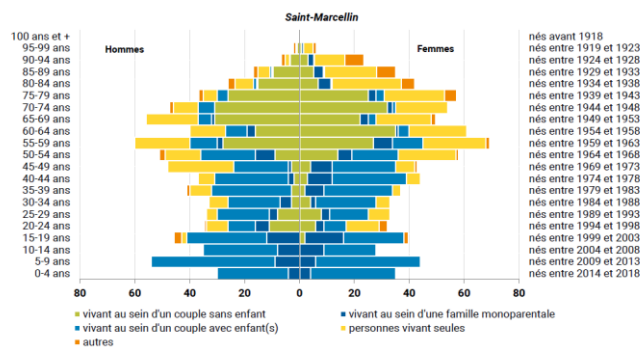


Le taux de Chômage à Saint Marcellin est actuellement de **5,1 %** de la population active contre 5,9 % en 2021 à la même époque. C'est une bonne performance par rapport à l'évolution du chômage au niveau national sur la même période (-1 %). L'emploi sur le bassin de Saint-Marcellin est plus dynamique que la moyenne avec un taux de chômage inférieur à celui de la France métropolitaine qui est de 7,3 % au premier trimestre 2022 (données BIT). Sur l'ensemble de l'année écoulée il est, en moyenne, de 5.70 %.

Plus précisément, l'analyse des besoins sociaux et le diagnostic mené dans le cadre du programme de réussite éducative par la Ville et le CCAS et dont les conclusions ont été communiquées en novembre 2022 et en janvier 2023 éclairent sur les besoins de la population Saint-Marcellinoise.

### Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

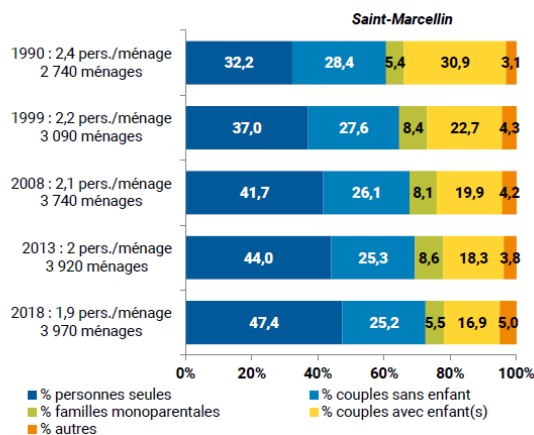
Source : Insee, RP 2018 - Traitements © Compas



La pyramide des âges de la population est très déséquilibrée, il existe un enjeu fort autour du vieillissement et de l'isolement des seniors et notamment des femmes âgées.

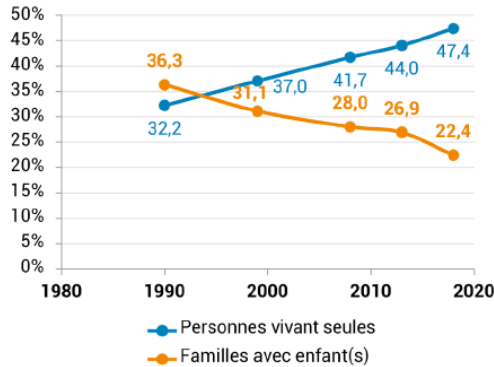
### Évolution de la structure des ménages et de la taille moyenne des ménages

Source : Insee, RP 1990-2018 - Traitements © Compas



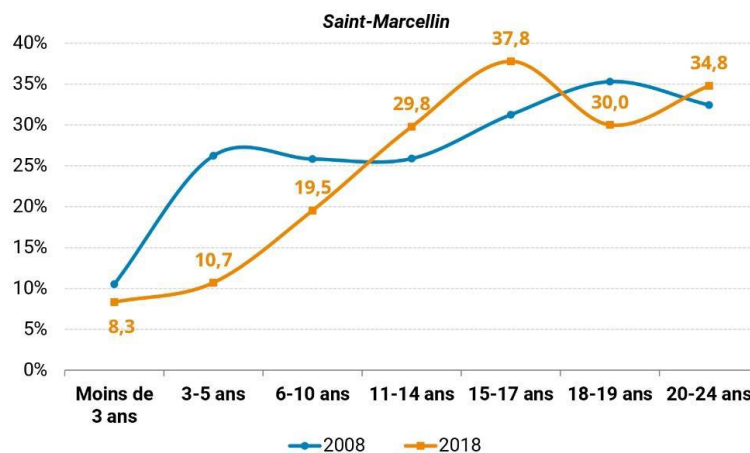
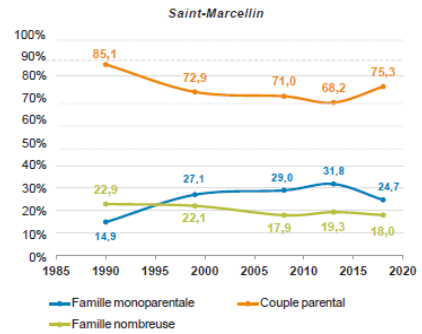
### Évolution de la part des familles avec enfant(s) parmi les ménages

Source : Insee, RP 1990-2018 - Traitements © Compas



### Type de familles avec enfant(s)

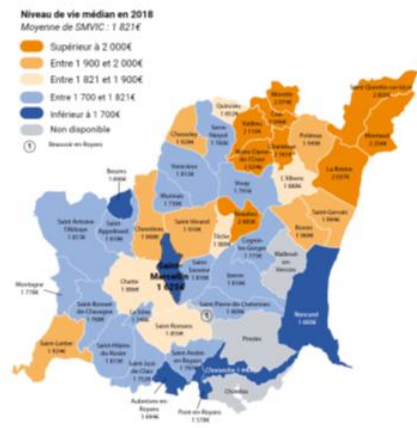
Source : Insee, RP 1990-2018 - Traitements © Compas



L'analyse met également en évidence l'accroissement très net des familles monoparentales sur le territoire. En effet, ce sont 330 enfants qui vivent en famille monoparentale. La part de mineurs en famille monoparentale augmente avec l'âge des enfants (8% pour les moins de 3 ans contre 38% pour les 15-17ans).

Cette situation est inégalement répartie sur le territoire, elle concerne 27% des 3-5 ans des Co-teaux, 23% des 6-10 ans de la Plaine et 60% des 11-17 ans du Centre.

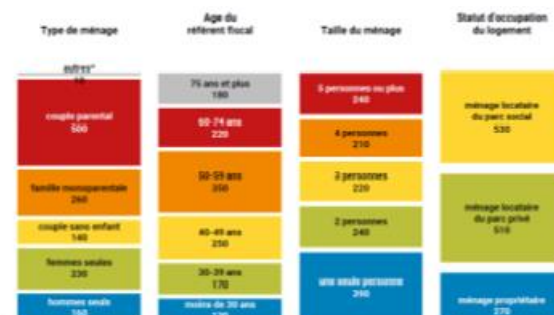
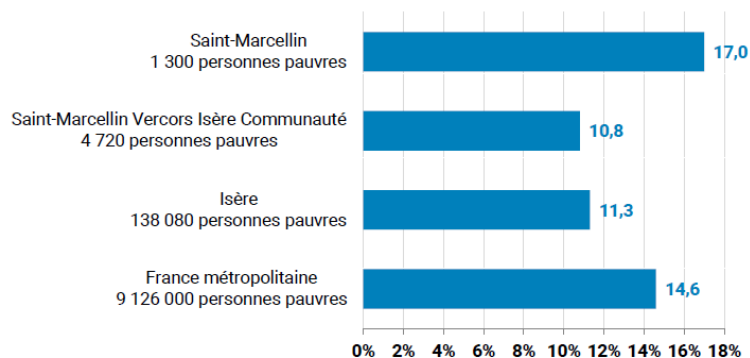
Parallèlement, la population compte moins de mineurs mais plus de personnes de plus de 60 ans.



Le niveau de vie de la population Saint-Marcellinoise apparaît par ailleurs réduit en comparaison aux autres territoires du Département. Le taux de pauvreté est plus élevé qu’au niveau national.

## Taux de pauvreté

Source : Insee, Filosofi 2018 - Traitements © Compas



60% des ménages en situation de pauvreté sont des familles. Ce sont donc les enfants qui sont les premiers concernés par la pauvreté.

Outre la pauvreté, la Ville de Saint-Marcellin connaît ses dernières années une progression importante du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapés, progression plus marquée en comparaison au reste du Département mais également à l'ensemble du territoire national.

Cette analyse met l'accent sur l'enjeu de la solidarité pour tous et entre tous comme un impératif de demain en aidant plus et mieux les plus fragiles.

La politique sociale dans les années à venir devra répondre aux enjeux suivants :

- Assurer un socle commun sur les politiques de solidarité pour l'ensemble des Saint-Marcellinois et développer des politiques renforcées pour les plus précaires, en accentuant notre soutien aux personnes en difficulté ou en situation de risque comme les personnes âgées dont les revenus sont en-dessous du seuil de pauvreté, les femmes victimes de violence ou encore les étudiants qui pourraient décrocher,
- Conforter le développement de la vie associative dans laquelle le service public municipal trouve un prolongement,
- Mobiliser toutes nos forces pour l'insertion et le développement social des populations prioritaires,
- Renforcer l'offre existante pour la parentalité et la jeunesse et renforcer l'offre existante globale (jardin partagé, permanence santé social, ...) et mieux la valoriser,
- Promouvoir une économie plus sociale et plus solidaire et encourager l'innovation sociale et les emplois d'utilité sociale,
- Soutenir aux côtés du Centre Hospitalier Intercommunal et du Contrat Local de Santé porté par Saint-Marcellin Vercors Isère communauté, les actions de prévention et de santé, les soins de santé sur le territoire.

Le CCAS est l'élément central de la politique sociale de la Ville de Saint-Marcellin. Proximité, accès aux droits, réactivité, maillage territorial sont autant d'atouts que de défis à relever. Ses missions le placent au cœur de multiples enjeux économiques, sociaux et sociétaux : vieillissement de la population, isolement, paupérisation, mobilités géographiques, fracture numérique sur lesquels il doit être en veille afin d'en mesurer les impacts sur le territoire.

Le budget 2023 s'inscrit dans un contexte de crise économique. Cependant, malgré les contraintes budgétaires auxquelles doivent faire face les collectivités territoriales, la Ville a décidé de maintenir un niveau important de soutien au CCAS.

Le CCAS, quant à lui, devra poursuivre son soutien financier en direction des Saint-marcellinoises et des saint-marcellinois les plus fragiles. En effet, malgré un nombre de chômeurs en diminution, la pauvreté reste importante et l'inflation diminue le niveau de vie des publics fragiles.

## II. Les missions et l'action du CCAS

Le CCAS de Saint-Marcellin intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités visant à favoriser le vivre, le faire ensemble et l'intergénérationnel.

En 2022, ses missions se sont portées sur les domaines suivants :

### 1. Action Sociale :

- Un premier accueil inconditionnel des Saint-Marcellinois sans enfant ou non allocataires du Rsa
- L'accompagnement budgétaire à travers le Point Conseil Budget
- L'accompagnement à la demande de Micro-crédit
- Le traitement des aides sociales légales et obligations alimentaires et des aides sociales facultatives
- La domiciliation
- L'intervention sur des situations d'urgence et les situations d'incurie ou d'insalubrité
- L'accompagnement à la demande de logement social
- L'animation de la commission territoriale des impayés de loyers
- 

### 2. Aide à domicile et Foyer-restaurant/portage :

- L'accompagnement renforcé auprès des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées 24h/24 7jours/7
- Le maintien des actions liées aux actes essentiels de la vie, au soutien à domicile, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne
- Le maintien et le développement des activités sociales et de liens avec l'entourage,
- Le renforcement de la coordination des situations en lien avec les familles et les partenaires

### 3. Le Centre social, la FabriK des initiatives citoyennes :

- Le maintien des actions solidaires globales, d'accompagnement de la dynamique habitante et de soutien à la parentalité à travers un renforcement de la démarche « d'aller-vers »
- Le développement de l'accompagnement des bénévoles intervenant sur la structure
- Le développement de l'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives et numériques à travers l'Espace France Service

### 4. Le Tiers Lieu Numérique

- Le développement d'actions numériques (en individuel et collectif) à destination de tous les publics à travers un espace de Coworking, un FabLab et un espace de médiation
- Le développement d'actions culturelles à la MicroFolie à travers des évènementiels, des résidences d'artiste mais également d'animations à destination de tous les publics
- L'ouverture du premier campus connecté du département de l'Isère



## II - Orientations budgétaires 2023

Le CCAS est un établissement public communal ayant une autonomie administrative, financière et fonctionnelle (organe délibérant, organe exécutif, personnel propre et patrimoine). Toutefois, en vertu du principe de rattachement à la commune, celle-ci dispose d'un véritable droit de regard sur les principales actions du CCAS d'autant plus que sa mission est de mettre en œuvre la politique sociale de la ville.

Véritable outil au service des habitants, il constitue un lien tangible avec eux grâce à l'étendue de ses compétences, qu'elles soient obligatoires ou facultatives. Aussi, le CCAS devra avant tout maintenir la qualité de son accueil.

Ses orientations prioritaires seront réaffirmées :

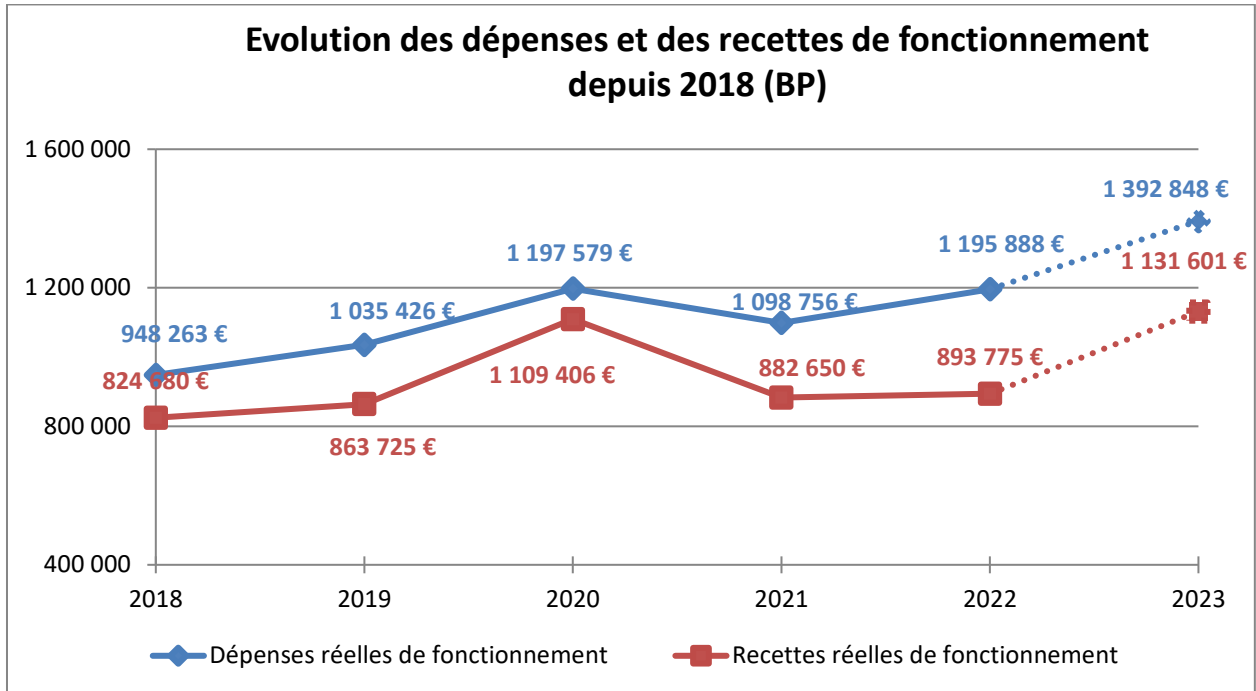
- Poursuivre les actions d'aller vers en proximité et la dynamique des actions collectives,
- Poursuivre l'accès aux droits et lutter contre le non recours,
- Continuer les accompagnements sociaux et budgétaires à travers plusieurs outils,
- Poursuivre la veille sociale assurée auprès des habitants du registre des personnes isolées et poursuivre la lutte contre l'isolement à travers les animations et visites à domicile,
- Renforcer le lien social, l'inclusion et l'intégration en favorisant les actions solidaires globales, l'accompagnement de la dynamique habitante, le soutien à la parentalité et l'intergénérationnel à travers La Fabrik en tant que Centre Social,
- Prendre en compte les besoins des seniors dans l'ensemble des politiques publiques municipales en s'engageant vers le label Ville amie des aînés.

### A - Budget principal

Les axes majeurs portés par le CCAS pour l'année 2023 sont la poursuite de l'accompagnement des publics précaires et fragilisés tout en s'engageant à une utilisation sobre des finances publiques.

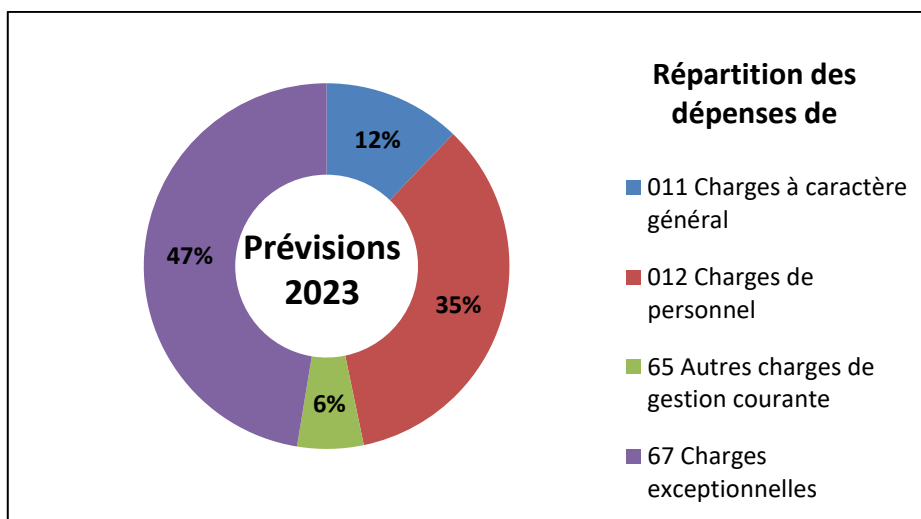
La préparation budgétaire 2023 s'inscrit dans la promotion d'une mobilisation raisonnée et équilibrée des ressources, qu'elles soient humaines, énergétiques ou matérielles.

La mobilisation pour une gestion rigoureuse de tous les professionnels est à noter, elle a permis en 2022 de maintenir des marges de manœuvre financières confortables.



## 1- Prospective de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal du CCAS sera encore en 2023 majoritairement dédiée à la masse salariale pour 35% et au versement de subvention d'équilibre aux budgets annexes (47%).

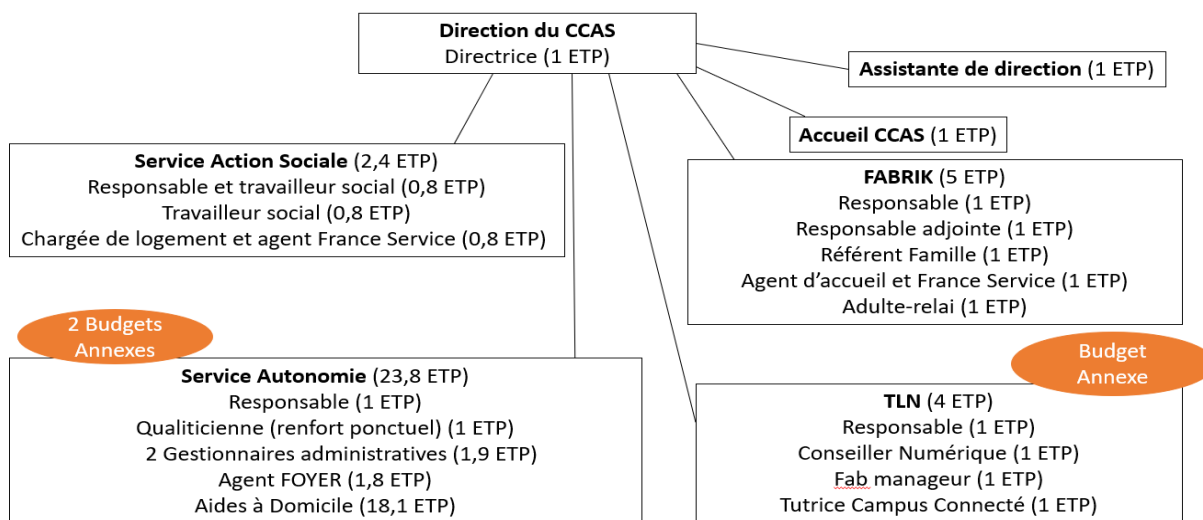


- **Dépenses de personnel :**

Le principal poste de dépenses du budget principal du CCAS est le chapitre 012 qui regroupe les dépenses de personnel de l'établissement.

La structuration du personnel amorcée en 2014 a permis au CCAS de développer une offre de services très diversifiée. Aujourd'hui ce sont plus de 40 agents qui, au quotidien, assurent un service de proximité épaulés par 70 bénévoles.

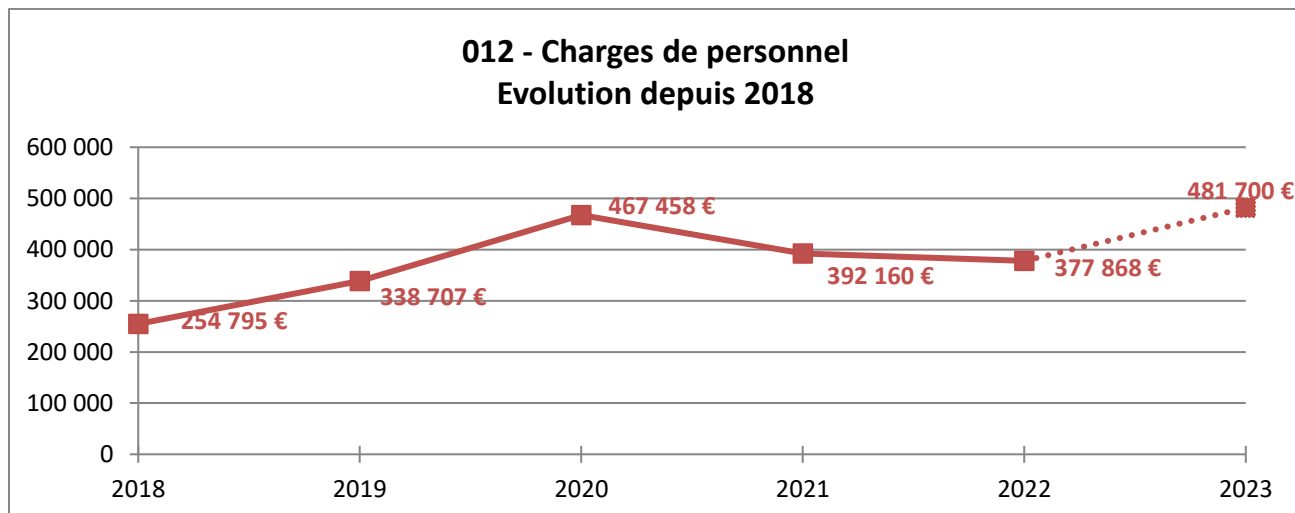
## Organisation du CCAS (38,2 ETP)



L'exercice 2023 devra être l'occasion de poursuivre la recherche d'optimisation et d'efficacité et d'engager toutes les réflexions utiles à une organisation ajustée aux besoins de la population tels que décrits dans l'analyse des besoins sociaux ou encore le diagnostic de réussite éducative.

Le budget RH 2023, intègre en année pleine la revalorisation du point d'indice, l'augmentation importante du coût de l'assurance statutaire ainsi que la création d'un poste d'agent d'accueil et l'évolution des postes du Centre social (+0,3 ETP).

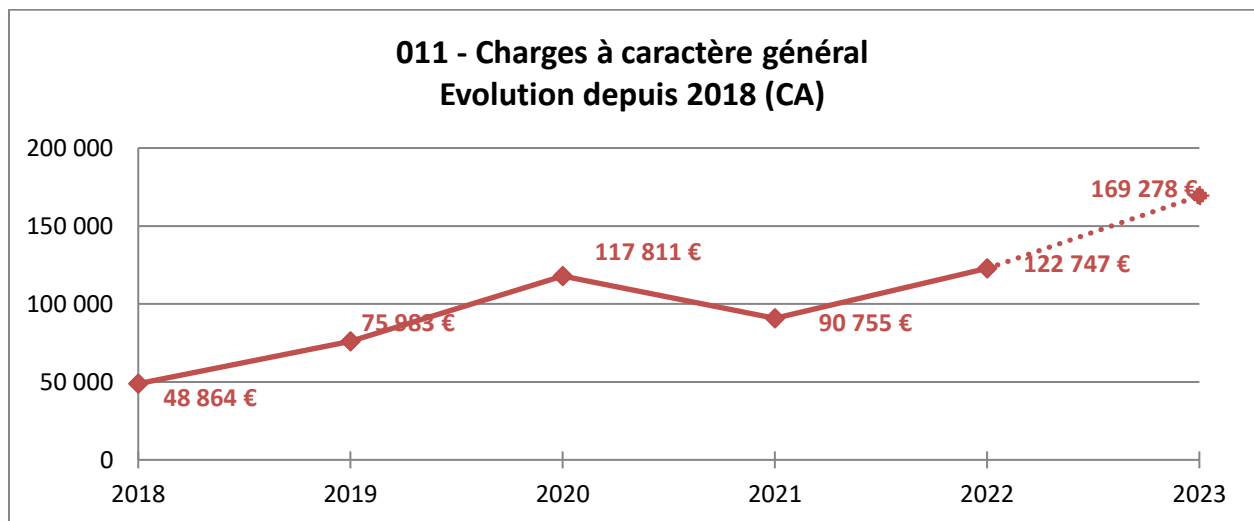
En 2023, la masse salariale du CCAS progresse donc de 9% de BP à BP.



- **Les charges à caractère général**

Pour ce qui concerne les charges à caractère général, elles suivent l'amplification des services proposés aux habitants entre 2020 et 2023. Grâce à un important travail mené par les services et ce malgré l'inflation, les dépenses à caractère générales sont totalement stables et donc maîtrisées au cours de la période 2022 / 2023. La prospective 2024 / 2026 devra s'établir à une croissance située entre 0 et 1%.

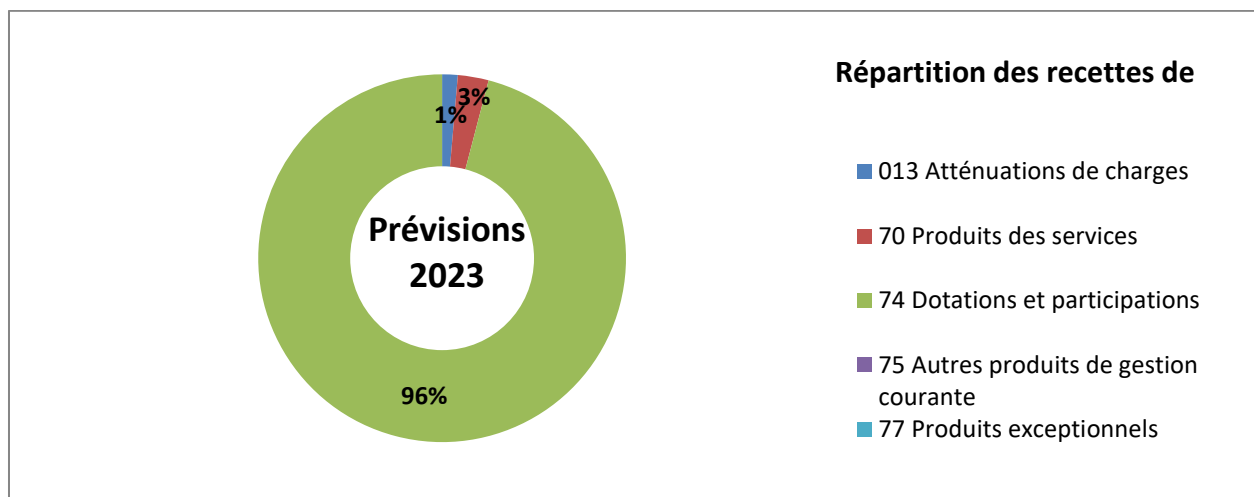
L'évolution de ce chapitre est parfaitement maîtrisée avec une progression de 0,6% en 2023 intégrant une évolution de 67% du poste de dépense d'eau et de 18% des dépenses d'assurance multirisques.



- **Des recettes de fonctionnement optimisées :**

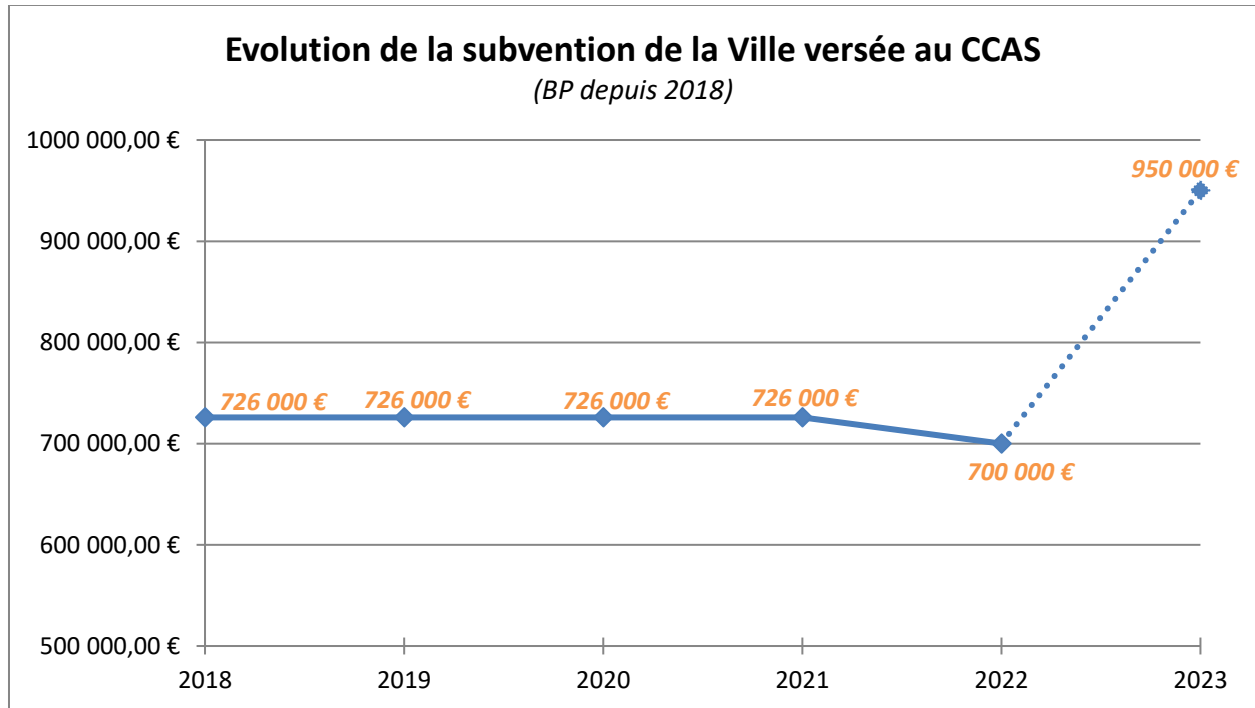
Les recettes de fonctionnement du CCAS sont issues de la subvention municipale, des concours externes (Département de l'Isère, CAF de l'Isère, caisses de retraites, Etat...), des prestations de service (Aides à domicile et Foyer restaurant) ainsi que des fondations privées (Fondation Orange...).

Les dotations représentent 96% des recettes totales pour 2023.

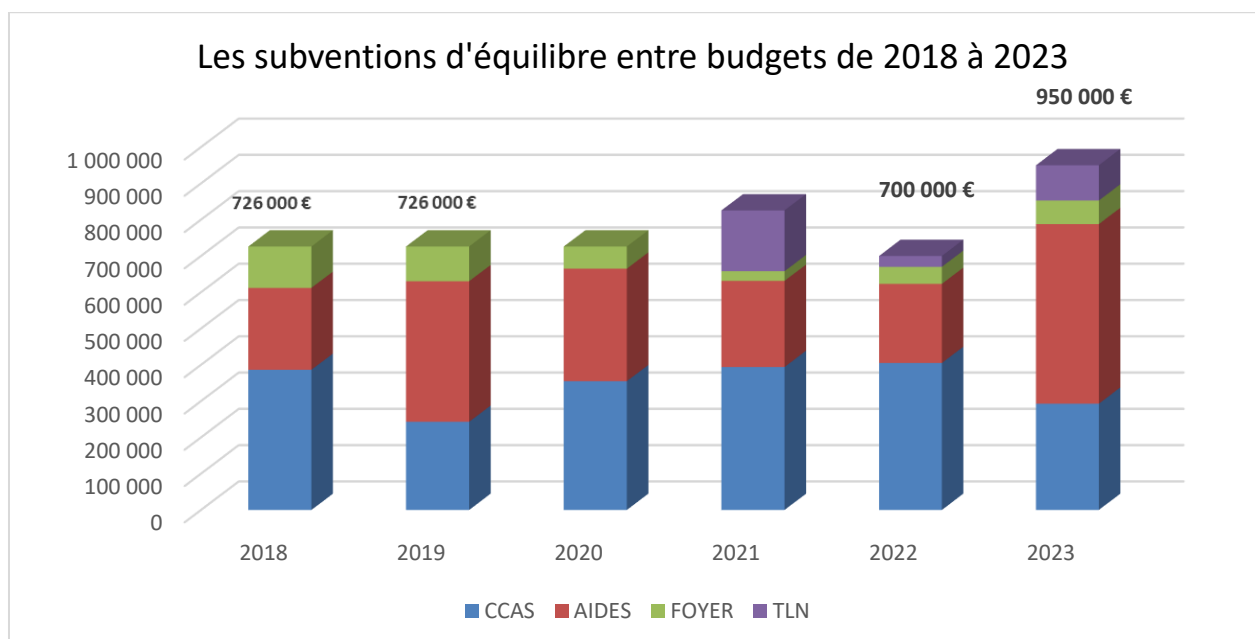


Le besoin de financement du CCAS par le budget communal pour 2023 progressera permettant d'équilibrer le budget du Tiers-lieu numérique pour la première année mais également de compenser de moindres recettes.

L'optimisation des recettes restera l'objectif central de l'exercice 2023. Elle repose sur le recours aux subventions extérieures chaque fois que possible et le suivi rigoureux de l'encaissement des produits d'exploitation des services assurés par le CCAS.

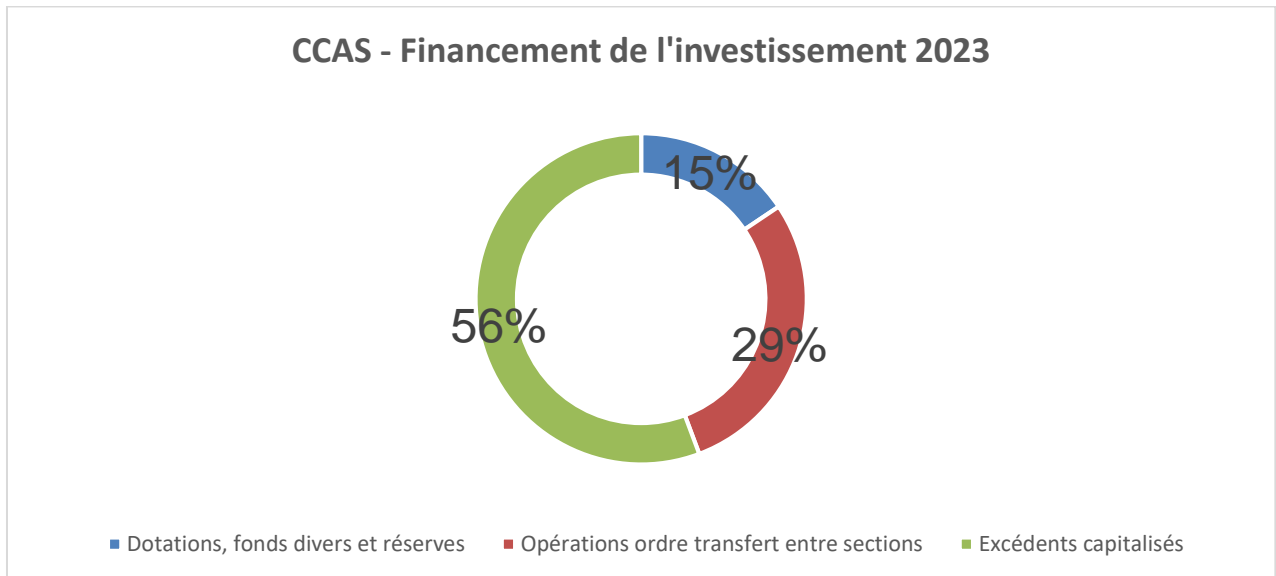


Par ailleurs, il est noté sur la période 2018 / 2023, une contribution croissante du budget principal aux budgets annexes. En 2023, le concours au budget « Aides à domicile » est prévu en hausse en raison notamment du recrutement d'un qualitatif préparant l'évaluation externe du service prévue en juin 2023.



## 2- Financement des investissements

En 2023, les investissements du CCAS pourront être financés grâce aux subventions reçues, aux dotations diverses (15%), aux opérations d'amortissement (29%) mais également et, pour près de 56% des recettes totales, aux excédents dégagés sur les exercices antérieurs, témoins d'une gestion rigoureuse et responsable.



## 3- Dépenses d'investissement et Plan pluriannuel d'investissement

### - Les investissements du Plan pluriannuel d'investissement :

Les investissements envisagés s'inscrivent dans le projet de mandat et poursuivent les transitions déjà engagées pour faire de Saint-Marcellin, une ville attractive, rayonnant sur son territoire en répondant aux défis sociaux, écologiques et économiques.

Une ville où il fait bon vivre qui attire aussi bien des nouveaux habitants, des commerces et des entreprises et prend soin de ses habitants.

C'est dans cette perspective que les projets d'investissement 2023 dont le montant total prévisionnel s'établit à 150 000 € s'inscriront :

- Amélioration de l'accueil des usagers et des conditions de travail des agents (acquisition de mobilier et de matériel informatique) : 35 000 €
- Maintenance, amélioration du patrimoine, des matériels et des mobiliers pour le fonctionnement des services et des équipements : 115 000 €

## **B - Budget annexe Aide à domicile**

### **- Les orientations budgétaires 2023**

Engagés depuis de nombreuses années dans une politique en faveur des aînés, à la fois cohérente, adaptée et novatrice en faveur du « Vieillessement actif », la Ville de Saint-Marcellin et son CCAS s'engageront en 2023 dans le réseau francophone Ville Amie des Aînés.

Le programme Villes Amies des Aînés est né en juin 2005 lors du Congrès mondial de gérontologie et de Gériatrie à Rio de Janeiro au Brésil. L'objectif était de créer un réseau de villes engagées dans l'amélioration du bien-être des habitants âgés sur leur territoire.

La particularité de la démarche, portée par l'Organisation mondiale de la santé, est de s'appuyer sur l'expérience des habitants des villes et notamment sur celle des personnes âgées. Cette dimension participative en est un aspect fondamental.

En 2023, un diagnostic sera réalisé, il permettra de bâtir un plan d'action participatif et pluriannuel.

Pour ce qui concerne l'activité quotidienne du service d'aide à domicile, en 2022, 27 500 heures d'interventions au domicile ont été réalisées ce qui présente un léger recul par rapport aux exercices précédents. Le service d'aide à domicile joue ainsi un rôle majeur de veille sociale, en repérant et identifiant les situations à risques et en assurant un relais et une coordination en direction des partenaires du territoire.

Pour poursuivre la volonté politique d'un accompagnement qualitatif et adapté au besoin des usagers, les orientations stratégiques pour l'année 2023 sont les suivantes :

- Mettre en œuvre une organisation renouvelée du service d'aide à domicile pour plus de proximité et d'efficacité dans les suivis,
- Rendre effectif l'harmonisation des pratiques afin de garantir la qualité du service rendu aux bénéficiaires,
- Faire de l'amélioration continue de la qualité une réalité concrète par le renouvellement de l'agrément suite à l'évaluation externe.

Les dépenses de fonctionnement du service d'aide à domicile sont en baisse depuis 2020, cela s'explique par une moindre activité principalement due aux difficultés de recrutement constatées depuis le début de la crise sanitaire.

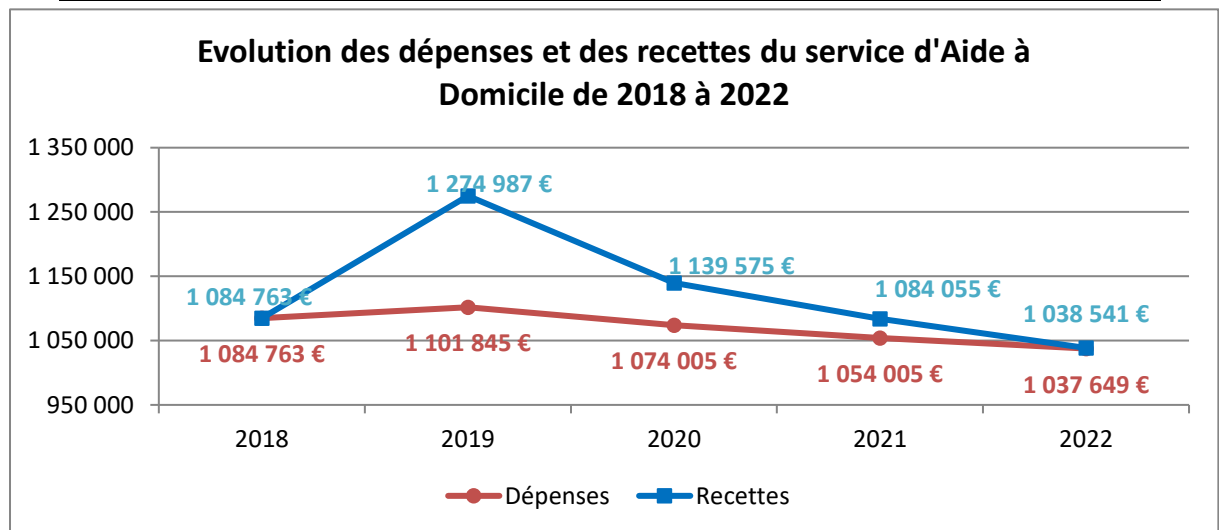
Face à ses difficultés, le service n'est pas en mesure de s'engager auprès de nouveaux usagers ce qui à terme pourrait mettre en péril sa pérennité.

Une mobilisation importante sera nécessaire en 2023 pour favoriser l'attractivité du métier d'aide à domicile et rendre visible l'évolution du métier, un métier de plus en plus technique, un métier essentiel et un métier largement revalorisé ces dernières années.

Le personnel administratif du service s'est fortement impliqué en 2022 pour consulter les équipes de terrain, les usagers et proposer une nouvelle organisation permettant à la fois l'amélioration des conditions de travail des agents, de la qualité de vie des professionnels et de la qualité du service à l'utilisateur.

Cette nouvelle organisation sera mise en place en mars 2023 et contribuera assurément à réduire les besoins en recrutement tout en permettant un engagement renouvelé des agents.

**Evolution des dépenses et des recettes du service d'Aide à domicile de 2018 à 2022**



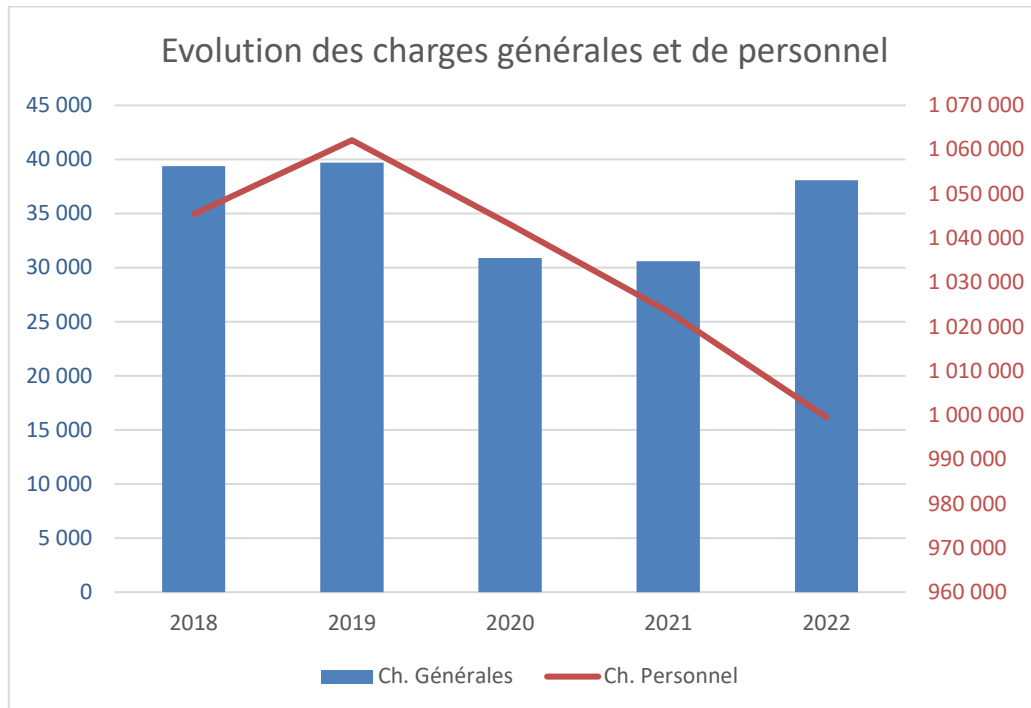
Le poste de dépense principal des aides à domicile demeure la masse salariale (96% des dépenses totales).

Le budget consacré aux ressources humaines en 2023 est prévu en baisse de 6% malgré les évolutions positives suivantes :

- Poursuite de la politique de déprécarisation des agents,
- Revalorisation du point d'indice (impact en année pleine),
- Revalorisation du métier d'aide à domicile (transposition du complément de traitement indiciaire),
- Prise en charge des augmentations « mécaniques » (Glissement vieillissement technicité),
- Valorisation de l'attractivité des postes au CCAS (monétisation du CET, instauration d'une majoration de l'IFSE en raison de l'expérience professionnelle, prise en charge d'une partie de la couverture santé),
- Optimisation du nombre d'agents et notamment d'agents reconnus inaptes depuis plusieurs années,
- Création d'un service d'astreinte rémunérées, 52 semaines par an.

Cette évolution de la masse salariale s'accompagnera dans le même temps d'une contraction des charges à caractère général (-23%) et de l'accroissement des charges liées à la structure de 16% principalement en raison de la hausse des charges d'assurance.





## B - Budget annexe Foyer / portage

### - Les orientations 2023

Aux côtés du service d'aide à domicile, le foyer restaurant et le service portage de repas complète la prise en charge globale et qualitative des personnes âgées et / ou handicapées et dépendantes.

Ce service essentiel contribue au bien-être, à l'épanouissement, à l'équilibre des bénéficiaires et constitue un maillon primordial du maintien à domicile.

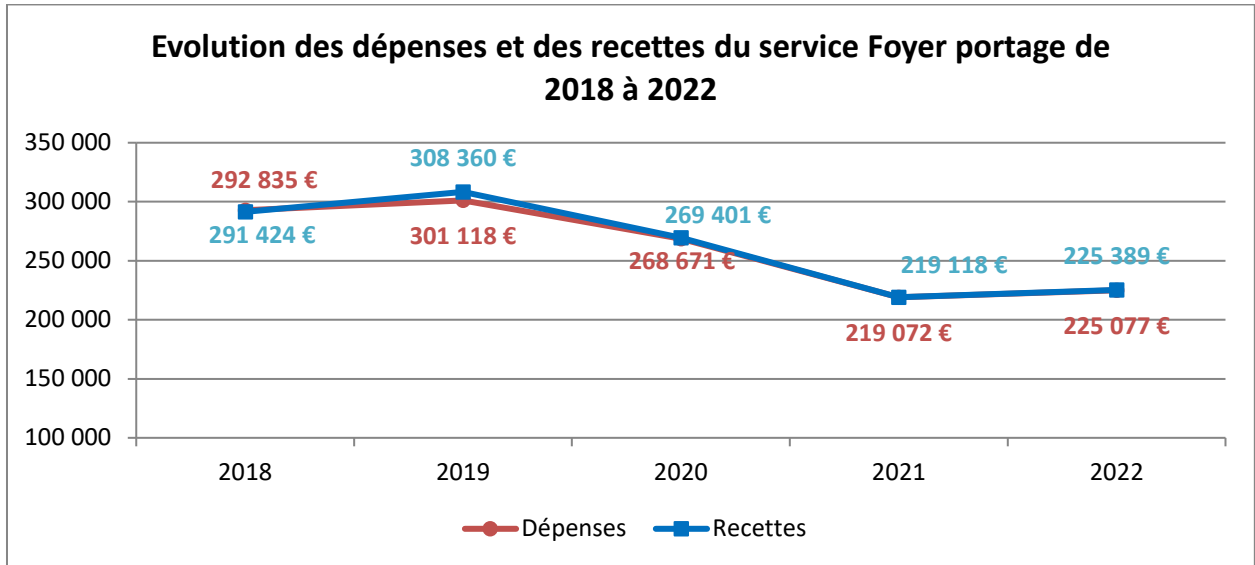
La coordination de ce service est assurée par des professionnels de grande qualité qui assurent une veille sociale quotidienne.

En 2022, le foyer a pu rouvrir ses portes et accueillir régulièrement 16 usagers à raison de 3 jours par semaine.

Des moments de convivialité ont pu être organisés tels que la célébration des anniversaires, l'organisation d'animations ludiques et intergénérationnelles telles qu'Halloween ou encore les festivités de Noël.

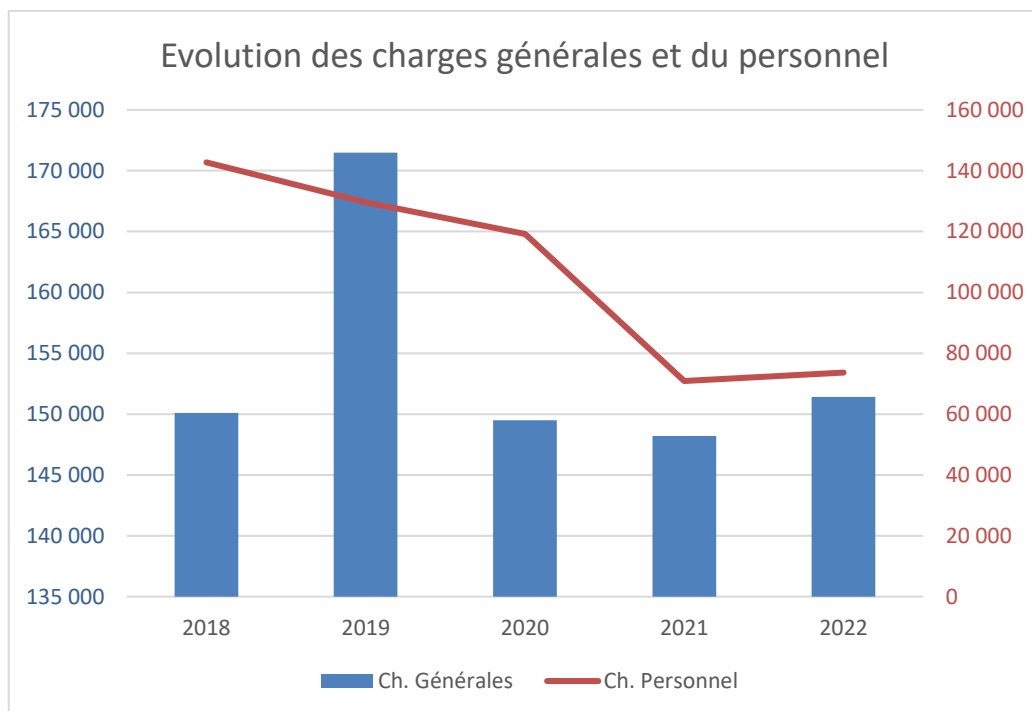
Une campagne de communication réalisée par le service communication de la Ville a permis de mettre en lumière les usagers et les professionnels de ce service.

Depuis 2018, les efforts de gestion ont permis de contenir fortement les dépenses du foyer / portage ce qui permet de rendre soutenable son activité et de permettre son ouverture en 2023 tous les jours de la semaine.

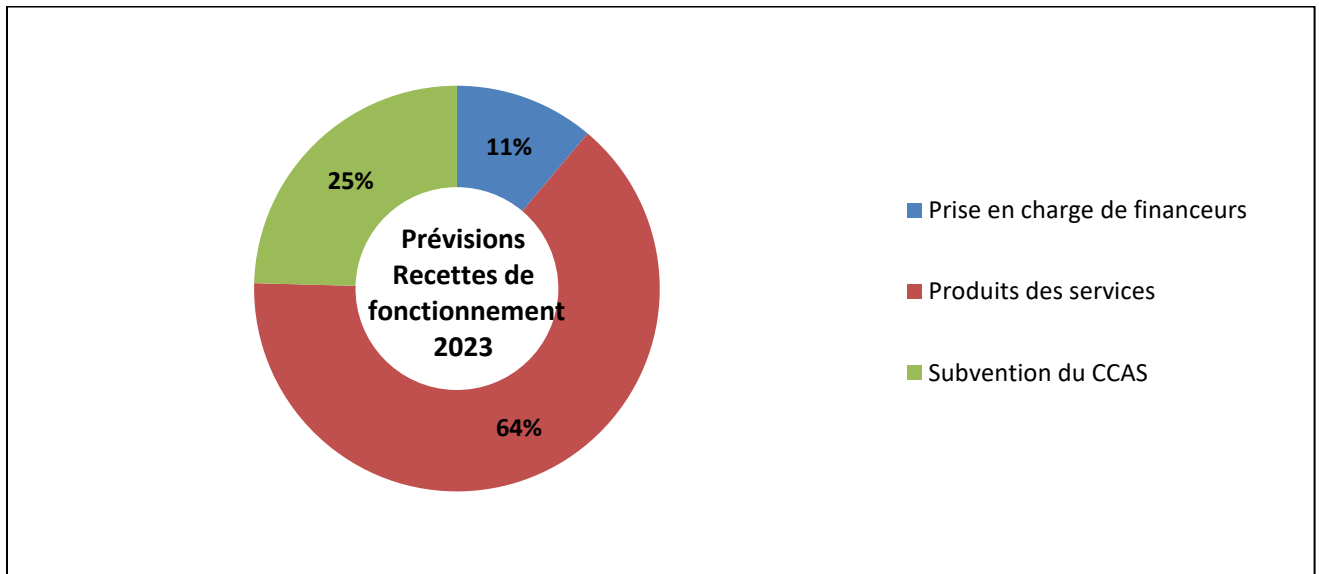


Les dépenses ont progressé en 2022 sous l'effet de l'inflation, elles poursuivront cette tendance en 2023 avec une hausse de 9% des charges liées à l'exploitation courante principalement en raison de la hausse de 8% du coût des repas au foyer/portage.

Les dépenses de personnel quant à elles diminuent de 2% en raison d'un effet de noria (remplacement d'un agent en fin de carrière par un agent dont la carrière moins avancée permet un coût moins élevé).



Les recettes du foyer sont essentiellement réparties entre les produits des services pour 64% et la subvention du CCAS pour 25%. 11% des recettes sont quant à elles issues de prises en charge de financeurs (caisses de retraite, ...).



## B - Budget annexe Tiers lieu numérique

### - Les orientations 2023

Depuis 2019, la ville de Saint-Marcellin et son CCAS gagent que le Tiers-lieu numérique joue un rôle d'accélérateur d'attractivité pour l'ensemble du territoire en actionnant plusieurs leviers : l'emploi, l'innovation, l'inclusion, les apprentissages, le lien social...

Le Tiers lieu Numérique de Saint-Marcellin est un lieu d'accueil inconditionnel et mixte où le numérique est au service de l'apprentissage, du travail, de l'entraide, de la socialisation et du vivre-ensemble. Les usagers en apprécient l'accueil, le service, la qualité de l'écoute et la convivialité, éléments indispensables en période de crise sanitaire, énergétique, sociale.

Le contexte de lancement de ce projet n'a pas favorisé l'émergence d'un modèle permettant l'équilibre financier en 2022. Il est d'ailleurs à noter que le service a été fermé durant près de 6 mois. Un travail de fond est prévu en 2023, année au cours de laquelle le budget principal du CCAS devra verser une subvention d'équilibre au budget annexe du Tiers-lieu numérique pour environ 100 000€.

Pour autant, les services ont déployé beaucoup d'énergie et mobilisé de nombreux savoirs faire afin de structurer le service autour d'une nouvelle équipe (renouvellement de 3 agents sur 4).

Leurs principales réalisations sont les suivantes :

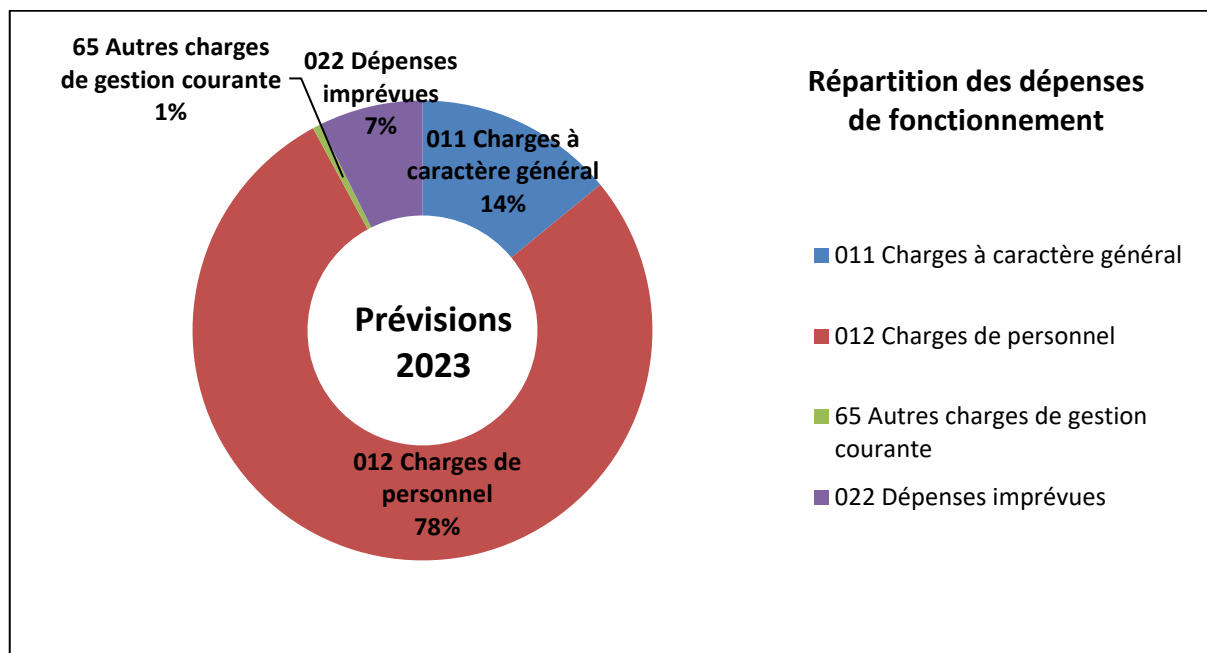
- Réalisation d'une programmation bi-mensuelle et édition de plaquettes
- Inauguration
- Organisation de visites

- Partenariat avec la ville lors du Forum des associations
- Participation à la Conférence Territoriale Globale sur la thématique de l'inclusion numérique
- Animation de la vie locale (Semaine Bleue, Octobre Rose...)

#### **Pour le Campus Connecté :**

- Invitation par la Banque des Territoires au Salon Educatech à Paris et enregistrement d'un podcast
- Parution sur le site du CNED d'une présentation du Campus connecté (seuls une dizaine de Campus sur 89 y figurent)
- Participation au SassyYouthFestival en Avril 2022

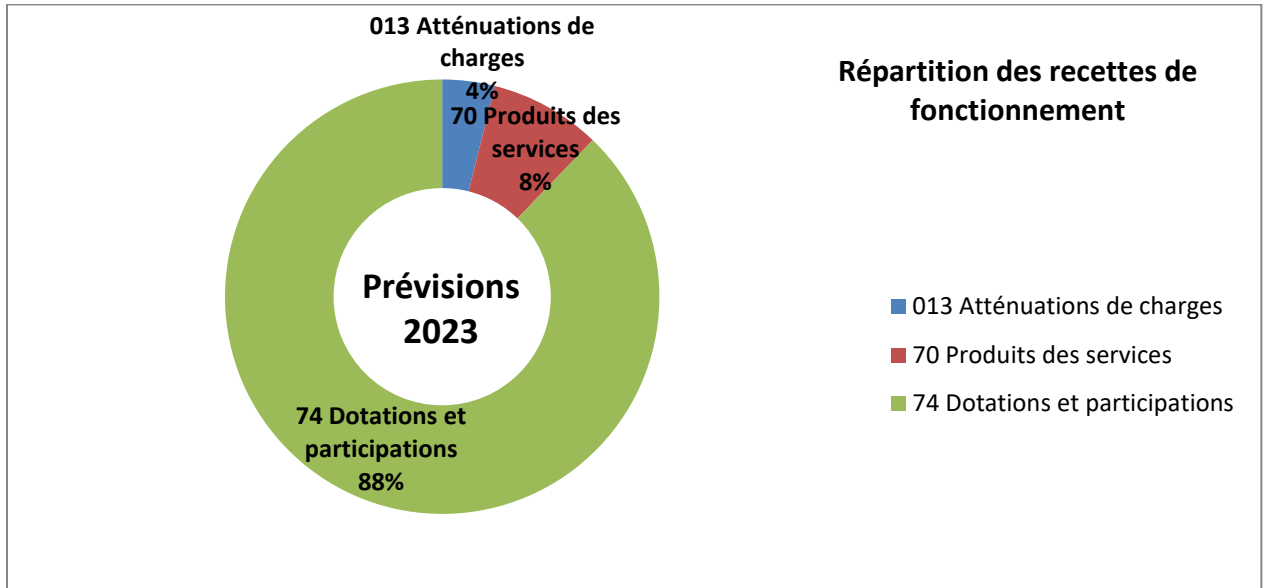
Pour 2023, les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :



Au BP 2023, les dépenses de l'équipement sont principalement composées de dépenses de personnel pour 78%, des dépenses à caractère général pour 14% et de dépenses imprévues pour 7%.

Les recettes de cet équipement, quant à elles, sont principalement constituées de dotations et de participations pour 88%. Les produits des services représenteraient quant à eux 8% des recettes et les atténuations de charges, 4%.

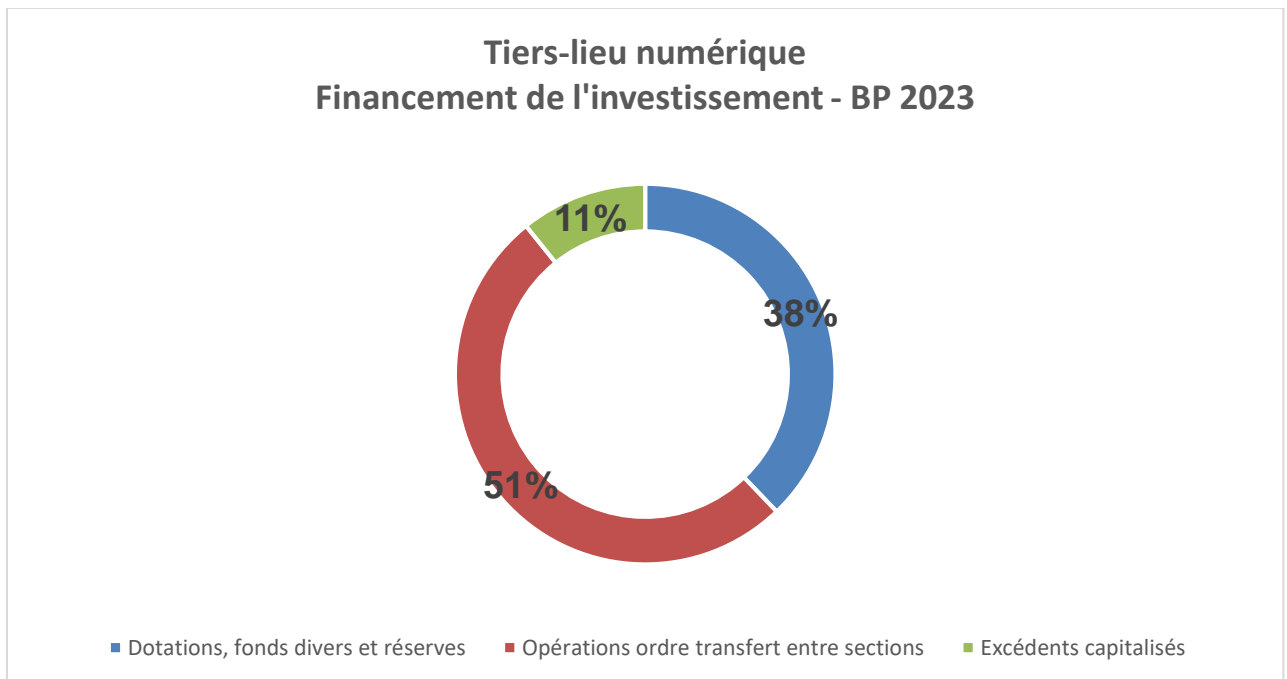
Une réflexion sera menée au cours de l'année afin de clarifier l'éventuel positionnement de l'équipement dans le champ concurrentiel et définir une tarification adaptée à sa stratégie territoriale.



#### - Les investissements 2023

L'exercice 2023 présentera des investissements autour de 30 000€ qui permettront d'acquérir du matériel informatique et du mobilier.

Ces investissements seront principalement financés par des excédents de fonctionnement capitalisés (11%) mais également par l'amortissement (51%) et des dotations et fonds divers (38%).



Pour conclure, comme la Ville, le CCAS aborde cet exercice budgétaire avec prudence en raison de l'évolution imprévisible de la situation mondiale, de l'inflation et du coût de l'énergie. En fonction du coût réel de l'énergie, des arbitrages pourraient avoir lieu en cours d'année afin de maintenir les équilibres budgétaires.

Dans cette optique, en 2023, le CCAS étudiera les opportunités de s'ouvrir vers d'autres partenaires associatifs et/ou institutionnels, afin de répondre aux besoins des habitants, de coordonner son action avec celles des autres CCAS du territoire et d'inscrire la politique sociale dans un territoire plus large, porteur de sens et de synergies territoriales.